

## Options L3 : libertés fondamentales ?

Par **Anna**, le **26/09/2014** à **02:58**

Bonjour,

Je rentre cette année en L3 de licence droit-langues et je suis un peu perdue dans le choix de mes matières. J'aurais besoin de vos avis éclairés !

Pour me situer, je suis plutôt privatiste et je sais que je ne veux pas devenir avocate (ni magistrate... mais bon). Je suis assez intéressée par le droit social bien que mon cursus droit-langues soit plutôt orienté droit des affaires.

Donc au deuxième semestre, je dois choisir 3 fondas parmi celles-ci, dont deux avec TD :

Droit fiscal

Droit des contrats spéciaux

Protection sociale

Libertés fondamentales

J'envisageais de prendre droit des contrats spéciaux et droit fiscal en CM+TD.

Mais pour la matière en CM seul j'hésite : protection sociale ou libertés fondamentales ?

Sachant qu'il y en a une des deux que je n'aurai pas du tout l'occasion d'étudier cette année.

Qu'en pensez-vous ? En fait spontanément j'aurais choisi protection sociale mais libertés fondamentales m'a l'air d'être une matière importante alors j'hésite, j'hésite...

Par **lalyonnaise**, le **26/09/2014** à **10:52**

Bonjour,

Si tu veux faire du droit social, autant prendre protection sociale. C'est ce qui serait le plus cohérent à mon avis.

Par **Anna**, le **26/09/2014** à **12:24**

Merci pour ta réponse rapide!

En fait justement je suis pas tout à fait décidée sur mon orientation... je sais que j'aimerais travailler en entreprise sans savoir exactement dans quelle branche du droit me spécialiser (droit social ou droit des affaires). Et surtout mon master bilingue est plutôt orienté droit des

affaires donc je me destine à faire un M1 droit des affaires.

En fait j'ai oublié de mentionner que j'ai aussi le choix de prendre du Droit pénal spécial.

Donc entre :  
Libertés fondamentales  
Protection sociale  
Droit pénal spécial

Que me conseillerez-vous pour ne pas me fermer de portes ? Je me rends pas bien compte de l'importance de ces matières.

Est-ce que le droit pénal spécial est important si je me décide à faire un M2 droit des affaires ? Sachant que pour l'instant je n'ai fait qu'un semestre de droit pénal général.

Ou est-ce qu'il vaut mieux que je prenne protection sociale pour pouvoir bifurquer plus facilement en M2 social après mon M1 affaires ?

Ou bien encore est-ce que je me prends carrément la tête ? :)

Par **Herodote**, le **26/09/2014** à **15:12**

Le cours de Libertés fondamentales n'a à mon sens, aucun intérêt si tu ne souhaites pas faire avocate ou magistrate (hormis la curiosité et l'enrichissement personnel bien sûr).

Quant au Droit pénal spécial, il s'agit d'étudier dans le détail, chacune des principales infractions contre les personnes, contre les biens et contre l'Etat (Homicide, vol, escroquerie, terrorisme, etc.).

Ça n'a je crois, pas vraiment d'intérêt pour un M2 Droit des Affaires (à la rigueur, du droit pénal des affaires oui, aurait de l'intérêt).

Je pense, à titre personnel, même si ce n'est pas mon domaine de spécialité, que le cours qui s'inscrirait le mieux dans ton projet (Droit des Affaires et peut-être travail?) est le droit de la protection sociale.

Après tout, la barrière entre droit des affaires et droit du travail est plus ténue qu'on le crois, et avoir des connaissances sur l'un lorsque l'on se spécialise dans l'autre, est toujours très utile et intéressant.

De plus, avoir des matières de droit des affaires/commercial et de droit du travail, te permettra de te garder pas mal de portes ouvertes.

A vrai dire, c'est en M1 que l'on se ferme des portes, pas en L3.

Par **Anna**, le **26/09/2014** à **22:10**

Super merci. Bon ça tombe bien, les deux autres ne m'attiraient pas plus que ça. Donc ce sera protection sociale sans hésiter :)